

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL – SEANCE DU 15 décembre 2023

Le vendredi 15 décembre 2023 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTÉ, dûment convoqués le 08 décembre 2023, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

### Présents :

C. FAURE, G.BASHFORD, M. CHEVREUX, F. RAMINE, M.J LANCE, T. DUFRAIX , R. LESTANG, I. FAURE, J.Michel CHINOUILH, D. PRIVAT- A. MONTAURIOL- S. VIDOTTO -

Absents et excusés : F.LADEUIL (procuration M.J Lance), J Luc BERNARD (procuration F.Ramine), C. LANDREVIE (procuration G.Bashford).

Présents : 12

Absents : 3

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures 15 minutes, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### ORDRE DU JOUR

- Choix entreprises extension mairie
- Tarif location matériel salle des fêtes
- Complément tarif location salle des fêtes
- Gestion consommation électrique
- Rapport CLECT
- Procédure reprise maison
- Information dossier judiciaire
- Choix maître d'œuvre boulangerie
- Subvention association
- Questions diverses

#### Choix entreprises extension mairie

Mme Le Maire fait part au conseil municipal des offres consultées par M. Roumanie, maître d'œuvre. Le conseil municipal choisit de suivre les propositions du maître d'œuvre et de retenir les entreprises « mieux-disantes ».

Les travaux devraient commencer en mars 2024.

#### Tarif location matériel salle des fêtes

Le conseil municipal fixe le prix de la location des mange-debout à 5€ pièce.

#### Tarif location salle

Le conseil municipal fixe les locations de la salle pour des réunions au tarif suivant :

Tarif de la demi-journée (personnes hors commune) : 190€ location + 100€ ménage = 290€

Tarif de la demi-journée (personnes de la commune) : 110€ location + 100€ ménage = 210€

### **Gestion consommation électrique**

La commune est au tarif jaune et ne bénéficie pas du bouclier tarifaire.

Le conseil municipal discute sur les moyens à mettre en place pour faire des économies au niveau des factures d'énergie. Mme le Maire fait part au conseil municipal du bilan EDF consommation électricité. Le conseil municipal décide de faire changer le compteur de la salle des fêtes pour passer en tarif bleu pour les deux compteurs.

Thierry DUFRAIX doit faire le nécessaire.

Il est également nécessaire de faire augmenter la puissance du compteur au niveau de la maison Hérès car le chauffage va être nécessaire pour la réalisation des travaux.

### **Rapport CLECT**

Mme le Maire donner lecture au conseil municipal du rapport de la CLECT en date du 29 septembre.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité ce rapport.

### **Procédure reprise maison**

Il s'agit de la maison anciennement Pasquet. La procédure d'état d'abandon manifeste est en cours depuis septembre 2020.

Le conseil municipal décide de continuer cette procédure et après les différentes étapes administratives, la phase finale concerne la procédure d'expropriation simplifiée.

Le conseil municipal délibère favorablement.

### **Information dossier judiciaire**

Le recours de la famille en conseil d'état a été rejeté.

### **Choix maître d'œuvre boulangerie**

Le conseil municipal décide de choisir Jérôme Roumanie comme maître d'œuvre après présentation de plusieurs devis par Mme Le Maire.

Le conseil municipal décide de choisir ce même maître d'œuvre pour les travaux des logements.

### **Subvention association**

L'association de l'ouvèterie sollicite une subvention auprès de la commune. Le conseil municipal délibère pour la somme de 100 €.

Même demande pour l'association « Les restos du cœur ». Le conseil municipal délibère pour la somme de 200 €.

Ces sommes seront prévues au budget 2024.

### **Questions Diverses**

- Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation du tarif de l'assurance Groupama.
- Loyer du local pour la coiffeuse : le conseil municipal délibère et choisit de ne pas demander le loyer du mois de décembre.

Le conseil municipal discute sur la gestion des loyers.

## MAM

Elle débutera dans le local « vestiaires » en attendant que les travaux puissent commencer dans l'ancienne école. Mme le Maire propose de solliciter des subventions et le conseil municipal délibère favorablement.

Le conseil municipal s'organise sur la réalisation des adaptations à faire au niveau du local « vestiaires » afin que l'activité de la MAM puisse commencer et en vue du contrôle du 10 janvier 2024 par la PMI, Thierry DUFRAIX prévoit les travaux de la séparation des toilettes et Didier PRIVAT prévoit les travaux de la clôture et des portails.

## SMD3

### Information du SMD 3

: Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu du SMD 3 concernant la redevance incitative.

## ORGANISATION DES VŒUX

Armelle MONTAURIOL collecte des photos pour préparer un diaporama qui sera retransmis sur Visio projecteur lors de la cérémonie des vœux le samedi 06 janvier 2024.

Le buffet est préparé par chaque élu qui fournit un plat salé et un plat sucré.

La séance est levée à 21 heures 30.